



## EXTRAIT DE PÉTITION

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 457 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QU'**au Canada, la montée des crimes haineux contre la communauté LGBTQIAS2+ met en péril les droits fondamentaux de la personne;

**CONSIDÉRANT** les valeurs d'équité, d'égalité et de justice pour tous et toutes comme le socle de la société québécoise;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les patients et toutes les patientes doivent recevoir des soins dans la dignité et la sécurité;

**CONSIDÉRANT QU'**internationalement, les personnes issues de la communauté LGBTQIAS2+ sont à risque de subir des discriminations ou des violences, incluant le risque de ne pas recevoir des soins de santé adéquats;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec procède en ce moment à la révision des programmes de formation de base en soins infirmiers, en inhalothérapie et en santé, assistance et soins infirmiers (formation des infirmiers auxiliaires);

**CONSIDÉRANT** l'approche de défense de droits et des intérêts des patients et patientes (*advocacy*) de plusieurs professions de la santé;

**CONSIDÉRANT** le rôle clé joué par les professionnelles de la santé dans la santé et le bien-être des patients et patientes.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

- d'ajouter aux formations de base et continues des professionnelles de la santé du contenu transversal sur les communautés LGBTQIAS2+ et autres communautés marginalisées, basé sur une approche féministe intersectionnelle et sur l'approche des déterminants sociaux de la santé;
- d'offrir des milieux de soins inclusifs, non hétéronormatifs et sécuritaires pour les patients, patientes et professionnelles de la santé de la communauté LGBTQIAS2+ et des autres communautés marginalisées.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

---

**Manon Massé**  
**Députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques**

**4 novembre 2024**

---

**Date de signature de l'extrait**